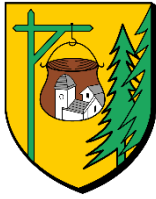


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard – Froidefontaine – Essavilly
Communales-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20181001_01

Séance du 1^{er} octobre 2018

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 15

Date de la convocation :
25 septembre 2018

Date d'affichage du compte rendu :
8 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 1^{er} octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Était absente excusée : Claudine QUATREPOINT (procuration à Lydie CHANEZ).

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Étude de faisabilité pour la restructuration de la cure

Lors de la précédente séance du conseil municipal, M. le Maire avait été chargé de contacter le SIDEC du Jura afin qu'il propose une étude de faisabilité pour la restructuration du bâtiment de la cure, afin notamment d'envisager l'aménagement d'une micro-crèche et de locaux permettant l'accueil de professionnels de santé.

Après une visite du bâtiment par M. PAUGET, ingénieur responsable du pôle « Bâtiment » le 17 septembre 2018, une proposition d'étude a été adressée, comprenant :

- un levé d'état des lieux sommaire et un diagnostic du bâtiment existant,
- la proposition de plusieurs scénarios,

- la rédaction d'un programme de travaux,
- l'estimation du coût de l'ensemble du programme,
- le projet de plan de financement intégrant les aides potentielles.

Cette étude s'élève à 2 136,00 € TTC. Le conseil municipal, conscient de l'intérêt de cette étude, accepte à l'unanimité la proposition du SIDEC et charge M. le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE